

Élection des membres de la chambre d'agriculture 2025

AVIS DE DÉPÔT DES LISTES ÉLECTORALES DÉFINITIVES DES ÉLECTEURS VOTANT INDIVIDUELLEMENT

Les listes électorales définitives pour les élections à la Chambre d'agriculture de l'Yonne sont mises à la disposition du public pendant 5 jours (samedi, dimanche à ne pas comptabiliser) à partir du jour de l'affichage en mairie.

Toute personne intéressée par les décisions de la commission d'établissement des listes électorales (CELE) peut saisir dans les cinq jours suivant l'affichage des listes définitives, le tribunal judiciaire d'Auxerre :

Place du Palais de Justice

89000 AUXERRE

03-86-72-30-00

tj-auxerre@justice.fr

Pour toutes informations :

- par mail : yonne@elections.chambagri.fr

- par téléphone : 03.86.94.22.22